Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26 OCT. 2026
ID : 005-200049203-20261012-2026_10_12PV-AU

DÉPARTEMENT
Hautes-Alpes

ARRONDISSEMENT
GAP

Effectif du conseil syndical
52 élus

Nombre de conseillers en exercice
52 élus

EPCI :

TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES-ALPES SYME05

Élection du 6ème Vice-Président

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU 6e Vice-Président

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre, à quatorze heures trente minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Étaient présents les délégués suivants ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Etaient excusés : AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOïA Raphaëlle, GARCIN André.

Pouvoir :.0

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M DOU Jean Claude, président de l'EPCI,

M TARDY Lionel a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :
Christine MAXIMIN
Frédéric ARNOUX

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M DOU Jean Claude élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection du sixième vice-président. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures/ qu'en application de la délibération 2026-34CS TE05 en date du 22 mai 2026, l'établissement dispose, à ce jour, de sept vice-présidents.

3.1. Élection du sixième vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 35
f. Majorité absolue **4** 18

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26 OCT. 2026
ID : 005-200049203-20261012-2026_10_12PV-AU

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENU	
	En chiffres	En toutes lettres
COLLIN François	35	Trente-cinq
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26 OCT. 2026
ID : 005-200049203-20261012-2026_10_12PV-AU

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 1

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
f. Majorité absolue 4 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin 2

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

COLLIN François a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

4. Observations et réclamations 3

[1] Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

[2] Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

[3] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26 OCT. 2026
ID : 005-200049203-20261012-2026_10_12PV-AU

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le douze octobre deux mille vingt-six, à 14 Heures, 45 minutes, en double exemplaire **4** a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Jean Claude DOU

Le secrétaire,

Lionel TARDY

Les assesseurs,

Arnoux

[4] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26 OCT. 2026
ID : 005-200049203-20261012-2026_10_12PV-AU

DÉPARTEMENT
Hautes-Alpes

ARRONDISSEMENT
GAP

Effectif du conseil syndical
52 élus

Nombre de conseillers en exercice
52

EPCI :

Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Élection du 6ème Vice-Président

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction[1]	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	COLLIN François	.....	Sixième Vice-Président	35.....
				.....
				.....
				.....
				.....
				.....
				.....
				.....
				.....
				.....
.....				.....
.....				.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Fait à Chorges, le 12/10/2026

Le Président
(ou son remplaçant),

Jean Claude DOU

Les assesseurs,

l'Arnoux

Le secrétaire,

Lionel TARDY

1 Préciser : président et vice-président (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).